



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 17 décembre 2021
affiché ou publié le vendredi 17 décembre 2021
identifiant de télétransmission 073-200069110-20211216-lmc1H26310H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H26310H1

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 décembre 2021

n° 167-21

Objet : *RS - Pôle d'échanges multimodal - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'utilisation, d'exploitation et de gestion des espaces communs de l'espace de vente multimodal avec SNCF Voyageurs*

- date de convocation le 03 décembre 2021
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi neuf décembre dix-huit heures, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 38

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jean-François Beccu - Marie Bénévise - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	Max Joly
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 3

de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Marie Perrier à Philippe Gamen - de Thierry Tournier à Christian Berthomier

- conseillers excusés : 11

Luc Berthoud - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Maryse Fabre - Philippe Ferrari - Luc Meunier - Thierry Repentin - Alain Thieffinat - Serge Tichkiewitch - Cécile Trahand

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 décembre 2021

délibération n° 167-21

objet **RS - Pôle d'échanges multimodal - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'utilisation, d'exploitation et de gestion des espaces communs de l'espace de vente multimodal avec SNCF Voyageurs**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que le projet de pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry intègre la réalisation d'un espace de vente multimodal, espace d'accueil et de services dédié au transport public de voyageurs, en commun avec Grand Chambéry et la SNCF.

A ce titre une convention d'utilisation, d'exploitation et de gestion des espaces communs de l'espace de vente multimodal, qui a pour objet la détermination des conditions d'exploitation des espaces communs, a été signée avec SNCF Mobilités le 9 décembre 2019.

Par la loi n° 2018-515 du 27 juin 2018 pour un nouveau pacte ferroviaire ainsi que l'ordonnance n° 2019-552 du 3 juin 2019 portant diverses dispositions relatives au groupe SNCF, la société anonyme SNCF Voyageurs est légalement substituée à l'établissement public industriel et commercial SNCF Mobilités depuis le 1^{er} janvier 2020.

Il est proposé d'approuver l'avenant n° 1 à la convention d'utilisation, d'exploitation et de gestion des espaces communs de l'espace de vente multimodal au sein du pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry actant cette substitution et le nouveau signataire de la convention.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 077-20 C du Conseil communautaire du 10 septembre 2020 déléguant au Bureau l'approbation des conventions de mise à disposition de biens meubles et immeubles,

Vu la décision n° 114-19 du Bureau du 26 septembre 2019 relative à la convention d'utilisation, d'exploitation et de gestion des espaces communs de l'espace de vente multimodal au sein du pôle d'échanges multimodal de la gare de Chambéry,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve l'avenant n° 1 à la convention d'utilisation, d'exploitation et de gestion des espaces communs de l'espace de vente multimodal entre Grand Chambéry et SNCF Voyageurs,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer l'avenant et tous documents à intervenir,

Article 3 : dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Philippe Gamen

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 167-21

Objet de l'acte : RS - Pôle d'échanges multimodal - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'utilisation, d'exploitation et de gestion des espaces communs de l'espace de vente multimodal avec SNCF Voyageurs

Thème Préfecture : 3 - Domaine et patrimoine 3 - Locations 2 - Baux à donner

Date de l'acte : 16 décembre 2021

Annexe(s) : avenant n° 1 à la convention

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20211216-lmc1H26310H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H26310H1

Date de transmission en Préfecture : 17 décembre 2021

Date de réception en Préfecture : 17 décembre 2021

Période d'affichage : du au